



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 14 novembre 2011
cdpc/docs 2011/cdpc (2011) 24 - f

CDPC (2011) 24

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

**PROJET D'AVIS DU COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)
SUR LA RECOMMANDATION 1983 (2011) DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
SUR « LES RECOURS ABUSIFS AU SECRET D'ÉTAT ET À LA SÉCURITÉ NATIONALE :
OBSTACLES AU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE ET JUDICIAIRE
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME »**

Document établi par le Secrétariat du CDPC
Direction Générale I – Droits de l'homme et Etat de droit

Site web du CDPC : www.coe.int/cdpc
Adresse électronique du CDPC : dgi.cdpc@coe.int

Projet d'avis sur la Recommandation 1983 (2011) de l'Assemblée parlementaire

1. Suite à l'adoption par l'Assemblée parlementaire de la Recommandation 1983 (2011) sur « les recours abusifs au secret d'Etat et à la sécurité nationale : obstacles au contrôle parlementaire et judiciaire des violations des droits de l'homme », le Comité des Ministres a décidé de transmettre cette recommandation au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) pour information et commentaires éventuels. Le CDPC reconnaît l'intérêt de la recommandation précitée qui couvre de nombreux aspects multidisciplinaires, dont des questions de droit pénal sur les violations des droits de l'homme.
2. Le CDPC prend acte notamment de l'initiative de l'Assemblée parlementaire d'appeler à l'adoption d'une recommandation sur la notion de secret d'Etat et sur l'usage qui doit en être fait. A cet égard, compte tenu des implications interdisciplinaires de ce sujet et des questions importantes et complexes liées au droit pénal (tant du point de vue du fond que de la forme), le CDPC se déclare prêt à contribuer, si nécessaire et s'il y est invité, aux futures activités qui seront menées sur ce thème en mettant à disposition son expertise dans le domaine du droit pénal.